

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019/102

Membres en exercice : 23

Membres présents : 16

Membres absents représentés : 0

Membres absents : 7

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Catherine MIFFRE, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Henri BERTRAND, Chantal CAUVY-GAUBY, Jean CAMO, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Carine CAROLA, Brice ANNARELLI, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés : Marie-Hélène SANSARTIGUES, Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Julie SANZ-GUERRERO, Jacques BASSET, Jean-Marie ROGER Corinne ROLLAND-MCKENZIE.

Secrétaire de séance : Yannick COSTA.

Date de la convocation : 22/11/2019

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX
ZAE « LA BRANCA DEL MAS »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée pour les travaux de création de la zone d'activités artisanales « La Branca del Mas » dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP.

Il rappelle que le marché se compose en 2 lots :

- Lot 1 : Voirie – réseaux humides
- Lot 2 : réseaux secs

Le coût estimatif des travaux s'élève à 148 949,50 € HT (Hors PSE), 159 449,50 € H.T (évacuation des gravats en PSE comprises).

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offre le 4 novembre 2019, et analyse des offres par le BE2T, 440 Rue James WATT – TECNOSUD, Bâtiment Topaze, 66 100 PERPIGNAN, maître d'œuvre, la CAO, réunie le 28 novembre 2019 à 20h propose au conseil municipal d'attribuer les marchés comme désignés ci-dessous :

- Lot 1 : voirie – réseaux humides : entreprise SAS BRAULT 66, 488 rue Louis Delage – ZI Polygone Nord – 66000 PERPIGNAN, pour un montant de **86 567 € HT** pour l'offre de base et **12 750 € HT** pour la prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

- Lot 2 : réseaux secs : entreprise SARL ARELEC TP, Caball d'en Boux, Ex RD11, 66740 VILLELONGUE DELS MONTS, pour un montant de **28 105 € HT**.

Soit un montant total du marché de 114 672 € HT (137 606,40 € TTC) pour l'offre de base et 127 422 € HT (152 906,40 € TTC) PSE comprise.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU l'article L2122-21 du CGCT,

► **DECIDE** d'attribuer les marchés tels que précités ci-dessus ; le montant total HT s'élevant à **114 672 € HT (137 606,40 € TTC) pour l'offre de base et 127 422 € HT (152 906,40 € TTC) PSE comprise.**

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution desdits marchés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.